

Les différences présentées ci-dessus ne constituent pas une liste exhaustive et ne sauraient couvrir l'intégralité des distinctions existant entre XLB et Generali.

XLB

GENERALI



| | | | |
|-------------------------------------|--|--|-------------------------------------|
| TARIF | 5€ fixe + 0,28€ par ha | 0,50€ par ha | TARIF |
| ARBRES MORTS | N'assure pas les dégâts matériels des arbres morts en bordure de route, et les dégâts immatériels caractéristique d'un abandon d'entretien | Assure les arbres morts en bordure de route, à l'exclusion des "dommages causées par un défaut d'entretien manifeste du terrain ». | ARBRES MORTS |
| ETANGS ET ANNEXES | Assure les etangs avec un palier tarifaire Assure différentes annexes (batiments, ruines etc) | Assure les etangs jusqu'à 8ha au prix de 50 centimes par ha N'assure que les annexes propre à l'exploitation forestière | ETANGS ET ANNEXES |
| PRAIRIES | Les prairies peuvent être assurées | Les prairies et cultures peuvent être assurées jusqu'à 20% de la surface forestière (hors culture à gibier) | PRAIRIES |
| FRANCHISE | Franchise de 500€ | 1500€ de base 2000€ pour les arbres de bord de route 2500€ pour les arbres en bordure de voies ferrée | FRANCHISE |
| ASSURANCES COMPLÈMENT AIRRES | Assurance Tempête et Incendie | Protection juridique pour 0,06€ par ha et par an | ASSURANCES COMPLÈMENT AIRRES |

Conformément à la réglementation en vigueur, le Comité des Forêts n'est pas habilité à délivrer de conseils, recommandations ou avis en matière d'assurance. Toute démarche ou décision relevant de la couverture assurantielle incombe à chaque propriétaire.